

Communication COVID-19



DESTINATAIRES : Tous les employés et les gestionnaires du CISSS de Chaudière-Appalaches

DATE : Le 26 mai 2022

OBJET : Allègement du « Zéro mouvement de la main-d'œuvre »

La situation de la pandémie s'est grandement améliorée, cependant nos besoins de main-d'œuvre sont toujours présents. Notre organisation a évolué au fil des deux dernières années et nos structures de postes se sont stabilisées avec les offres de rehaussement et les créations de postes à temps complet.

De plus, le zéro mouvement de la main-d'œuvre a connu des allègements dans les derniers mois. Les déplacements pour éviter les bris de services sont permis depuis plusieurs mois.

C'est pour toutes ces raisons qu'à partir de l'horaire du 5 juin prochain, les mouvements seront à nouveau permis. Les horaires des employés seront faits selon les disponibilités au système.

Cependant, les mesures de protection sont toujours requises. En cas d'éclosions dans un service, si les déplacements doivent être suspendus, la collaboration avec les chefs sera alors primordiale afin de réviser les horaires en conséquence.

Nous vous remercions de votre habituelle collaboration.

Josée Soucy, CRHA
Directrice des ressources humaines, des communications et des affaires juridiques

Contenu et diffusion approuvés par : M. Patrick Simard, Président directeur général